

Élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, et à l'égard des usagers.

Conseil Académique du 20 mai 2025

Délibération 2025/05/CAC-018

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

- Vu le code de l'éducation, notamment dans sa partie réglementaire, les articles R. 712-11 à R. 712-21 et R. 811-14 à R. 811-19 ;
- Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 28 ;
- Vu le règlement intérieur provisoire de l'Université de Toulouse, notamment son article 24 ;

Considérant que les sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, et à l'égard des usagers, sont composées de membres élus par le conseil académique en son sein ;

Considérant que lorsque le nombre de représentants élus au conseil académique est égal au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à une désignation d'office au sein du conseil ;

Considérant que, lorsque l'effectif de la section est égal aux sièges à pourvoir pour un sexe et un collège, les membres élus correspondant audit collège sont désigné d'office membres ;

Considérant que les membres élus d'une des deux sections disciplinaires peuvent être élus en tant que membres de la seconde ;

Considérant que chacun des collèges des sections disciplinaires est composé à parité d'hommes et de femmes ;

Considérant que le nombre de candidatures pour chaque collège est équivalent au nombre de sièges à pourvoir sauf pour le collège n°1 de la SDU pour lequel il manque des candidatures ;

Considérant que lorsque l'effectif de la section est incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont tirés au sort parmi les élus du conseil académique du sexe et collège correspondant ;

Considérant que l'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour ;

APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET PAR COLLEGE ET PAR SEXE,

Article 1 :

❖ **ELIT les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :**

Collège n°1 : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	Jean-Luc ATTIE	14 voix pour	Elu
	Robin BAURÈS	14 voix pour	Elu
	Victorine DOUIN	14 voix pour	Elue
	Denyze TOFFOLI	14 voix pour	Elue
Collège n°2 : Représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés	Monica ALAEZ GALAN	16 voix pour	Elue
	Maryse LAPEYRE-MESTRE	16 voix pour	Elue
	Douglas MARSHALL	16 voix pour	Elu
	Pierre PETIT	16 voix pour	Elu

❖ **DÉSIGNE d'office les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :**

Collège n°3 : Représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires	Maud LE HUNG Dominique PINON	Désignés d'office
---	---	-------------------

LES MEMBRES ELUS (COLLEGE 1+2) DE LA SECTION DISCIPLINAIRE, APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET,

❖ **ELISENT, avec 8 voix pour (unanimité), Monsieur Jean-Luc ATTIE en qualité de président et Monsieur Robin BAURÈS en qualité de suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement.**

Article 2 :

❖ **ELIT les conseillers dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

Collège n°1 : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	Robin BAURÈS	11 voix pour	Elu
	Nicolas CARRÈRE	Tiré au sort	Elu
	Victorine DOUIN	11 voix pour	Elue
	Mélanie WHITE-KONING	Tirée au sort	Elue
Collège n°2 : Représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés	Maryse LAPEYRE-MESTRE	17 voix pour	Elue
	Maud LE HUNG	17 voix pour	Elue
	Douglas MARSHALL	17 voix pour	Elu
	Pierre PETIT	17 voix pour	Elu
Collège n°3 : Représentants des usagers	Léa BONNIN-GROUSSET	17 voix pour	Elue
	Greta Marija JONKUTE	17 voix pour	Elue
	Angèle SERRAT	17 voix pour	Elue
	Ilenia MORELLI	17 voix pour	Elue
	Votes blancs	2	
	Corentin LANNES	19 voix pour	Elu
	CHATROUSSAT		
	Gabin MAURAN	19 voix pour	Elu
	Mathieu PIALLAT	19 voix pour	Elu
	Tomas SANYAS	19 voix pour	Elu
	Votes blancs	2	

LES MEMBRES ELUS (COLLEGE 1+2) DE LA SECTION DISCIPLINAIRE, APRES AVOIR VOTE A BULLETIN SECRET,

❖ **ELISENT, avec 6 voix pour, Madame Maryse LAPEYRE-MESTRE en qualité de présidente, Monsieur Robin BAURÈS et Madame Maud LE HUNG en qualité de vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

Toulouse, le 20 mai 2025

La Présidente,
Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

le 4 juin 2025

